



Concours Normand

Mardi 6 octobre 2026
16h00 à 17h30

SECTIONS ET PRIX

- Femelles en cours de 1^{ère} lactation
- Femelles en cours de 2^{ème} lactation
- Femelles en cours de 3^{ème} lactation
- Femelles en cours de 4^{ème} lactation
- Femelles en cours de 5^{ème} lactation et +
- Meilleure Mamelle Jeune
- Meilleure Mamelle Adulte
- Meilleure Bouchère (sur inscription)
- Meilleure Fromagère
- Challenge Longévité

CHALLENGE LONGÉVITÉ

- 4 lactations terminées ou +
- 5 meilleures femelles sur le lait standard par jour de vie retenues
- Synthèse lait standard par jour de vie et morphologie/conservation

MEILLEURE FROMAGÈRE

- 3 lactations terminées ou +
- 34% de TP moyen minimum sur les lactations brutes terminées
- Prix décerné à l'animal ayant produit le + de « camembert » par jour de vie

CALCUL MATIÈRE UTILE

MU = MG + MP

MG = Lait x TB / 1000
MP = Lait x TP / 1000

Les normes d'admission

Par lactation, on entend soit la lactation totale, si celle-ci est inférieure à 305 jours, soit la lactation de référence dans le cas contraire. Il suffit qu'une lactation et une seule passe ces normes.

Pour les femelles en cours de 1^{ère} lactation :

- ayant moins de 100 jours de production, la lactation qualifiante de la mère doit répondre aux normes adultes.
- ayant plus de jours de production, la lactation qualifiante de l'animal doit répondre aux normes jeunes. La lactation qualifiante de la mère n'est pas qualifiante.

	Matière utile (kg)
JEUNES	À 100 jours
	126
ADULTES	À 200 jours
	266
	1 ^{ère} lactation
	382
	2 ^{ème} lactation
	410
	3 ^{ème} lactation et +
	445

Les lactations en cours non terminées à la date du concours peuvent être qualifiantes. Le contrôle du mois de juillet 2026 sera le dernier pris en compte.

Chaque femelle devra également avoir vêlé depuis moins de 12 mois à la date du concours.

Les femelles sont issues de l'Insémination Animale (avec contrôle du père uniquement).

Pour être admis à exposer, les éleveurs propriétaires ou les co-propriétaires détenteurs des animaux doivent obligatoirement être adhérents au Service O.S.' Privilège à l'Organisme de Sélection en race Normande et à jour de leur cotisation 2025 et être adhérents à un contrôle laitier officiel avec un contrat officiel. Sauf cas de force majeure, l'éleveur a l'obligation de présenter les animaux inscrits qui auront été retenus.

Nombre de vaches maximum sélectionnées par élevage :

1. Départements prioritaires : 03, 12, 15, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 42, 43, 46, 47, 48, 63, 64, 69, 79, 81, 85, 86, 87
→ 3 VL/ élevage

2. Départements invités : 22, 29, 44, 49, 56
→ 2 VL/ élevage

3. Autres départements → 1 VL/ élevage

Dans le cas où le nombre d'animaux sélectionnés serait inférieur au nombre de places disponibles, la commission concours se réserve le droit de revoir le nombre de VL/élevage. Elle peut également dédoubler une section et/ou regrouper deux sections en fonction du nombre d'animaux sélectionnés.

Règlement sanitaire

La prophylaxie doit obligatoirement être réalisée sur les titulaires et les suppléantes. En cas de non-respect, l'éleveur sera interdit d'inscription lors du prochain concours organisé par l'Organisme de Sélection en race Normande.

Merci de prendre connaissance du règlement sanitaire complet, disponible sur votre espace privé.

N'hésitez pas à contacter votre GDS pour connaître précisément le statut de votre élevage et de vos animaux.

Hébergement

Je réserve

L'hébergement sera pris en charge par l'O.S. Normande à hauteur d'une personne par vache pour 4 nuitées si l'éleveur fait sa réservation suite à la tournée de pré-choix via le formulaire qui sera disponible sur l'espace adhérent du site lanormande.com, avant le 31 août 2026 inclus.

⚠ Aucune réservation d'hébergement ne sera prise en compte au-delà de cette date. L'éleveur devra alors être hébergé par ses propres moyens.

⚠ Au-delà d'une personne par vache, les nuitées supplémentaires seront refacturées à l'élevage.

Inscriptions en ligne via l'agenda de notre site lanormande.com

Clôture des inscriptions le vendredi 7 août 2026 à 23h59